

La Maison-Dieu, 124, 1975, 73-79.

Paul DE CLERCK

DIFFÉRENTS ASPECTS DE L'INSTITUTION DOMINICALE

LE département « Recherches » de la Faculté de théologie de Lyon a pris comme objet de ses travaux durant l'année 1973-1974 le thème du dimanche chrétien. Il a organisé la recherche de divers spécialistes à propos de cette question pastorale dont l'actualité les concernait tous. C'est la relation brute de ces échanges que nous offre la publication intitulée : *Le dimanche : une obligation ?*¹.

Travail pluridisciplinaire, nécessité par l'imbrication des diverses disciplines dans l'étude de cette pratique sociale à signification chrétienne, et répondant à la vocation souvent trop oubliée de l'Université. Ce petit livre garde le style direct des débats qui ont suivi les communications. Mais leur transcription ne permet pas toujours de discerner le destinataire et le contenu de certaines interventions. Le lecteur se dit parfois qu'il aurait eu plus de profit en participant aux échanges eux-mêmes.

Eclairage historique et canonique

L'ouvrage commence par une « brève enquête sociologique » présentée par R. DAILLE. Recherche sans prétention, puisqu'elle

1. Lyon: PROFAC/Faculté de théologie (coll. « Essais et recherches »), 1975, 80 p., 10 F.

a été réalisée auprès de 46 « adultes sans aucune idée d'accéder à un échantillon représentatif de la population pratiquante et à plus forte raison de la population globale »². On peut se demander si la qualité de cette enquête était suffisante pour figurer dans un livre de ce genre.

M. JOURJON, doyen de la Faculté de théologie, aborde ensuite les origines du dimanche à l'aide du fameux texte de Justin, au chapitre 67 de sa première Apologie. Il constate d'abord que Justin traite des sacrements à la fin de son ouvrage ; « dans ce système, la sacramentalité est une surprise »³. Il propose ensuite une interprétation astucieuse de la suite des chapitres 65 et 67 ; il ne lit pas simplement dans le ch. 67 l'eucharistie dominicale, parallèle à l'eucharistie baptismale du ch. 65, mais il y voit la description de la condition chrétienne : « Après cela (Bapt-Euch), dans la suite, nous faisons l'anamnèse de ces choses entre nous » écrit Justin. La vie chrétienne, commente M. Jourjon, est le souvenir de la fabrication du chrétien. Etre chrétien, c'est se souvenir de ce qu'on a reçu une fois pour toutes et définitivement »⁴. Les deux chapitres indiqueraient comme deux systèmes sacramentels : baptême et eucharistie d'une part, dimanche d'autre part.

Vient ensuite l'exposé bien documenté de J. VERNAY, le canoniste du groupe, sur l'histoire de la législation de l'Eglise concernant l'obligation à la messe dominicale. Lorsque la législation apparaît, au début du IV^e siècle, elle frappe d'excommunication temporaire le citadin qui ne sera pas venu à l'église trois dimanches de suite. A l'époque suivante (VI^e-XIII^e siècles), le droit ecclésiastique se fait plus détaillé et les lois civiles le renforcent. Enfin, du XIII^e au XVI^e siècle, la législation ecclésiastique se précise encore (assistance à la messe dans sa paroisse) et la casuistique des moralistes se développe à loisir. Les siècles suivants hériteront de cet esprit.

Des discussions qui suivent ces communications, on retiendra deux remarques suggestives :

— La première, due à M. COMBY, anthropologue, concerne la taille des groupes. Il est typique des sociétés à petite échelle que tous les membres doivent être présents pour que l'assemblée soit valide ; mais dans nos grandes assemblées eucharistiques, l'absence

2. *Ibid.*, p. 9.

3. *Ibid.*, p. 15.

4. *Ibid.*, p. 16.

de quelques personnes passe inaperçue ; on en vient dès lors à la notion d'*appartenance statistique*. De même, la participation à un petit groupe et à ses eucharisties n'est pas perçue comme une obligation, parce que l'adhésion au petit groupe correspond à un choix conscient ; « tandis que l'adhésion à une institution n'est pas élective »⁵. Les analyses de M. Weber et E. Troeltsch, et leur typologie « église-secte-mystique »⁶ rendraient ici bien des services en permettant de caractériser davantage ce dont on parle et d'arriver ainsi à des concepts plus opératoires.

— La seconde remarque est due à Br. CHENU, assistant à la Faculté de théologie. Il note que la législation sur le dimanche est apparue dans une phase d'expansion de l'Eglise, où « l'obligation de l'assemblée dominicale pouvait favoriser la percée missionnaire de l'Eglise »⁷. Alors qu'aujourd'hui l'Eglise connaît une phase de récession, et « c'est un contre-témoignage que des chrétiens vivent trop ensemble, se réunissent trop souvent ».

Le dimanche dans l'Orthodoxie et le Protestantisme

Selon J. VERNAY, l'Orthodoxie, proche de la tradition ancienne, ne connaît pas le précepte dominical, au sens occidental de l'expression (pas plus, semble-t-il, que les catholiques orientaux) ; elle s'appuie toujours sur le canon 80 du Concile *in Trullo* (692) qui reprend tout simplement l'excommunication après trois absences consécutives non motivées. L'Orient ne célèbre qu'une seule liturgie eucharistique le dimanche, mais les fidèles qui sont empêchés d'y participer viennent éventuellement aux autres offices, vêpres, matines ou laudes.

Pour Luther, écrivent l'historien Cl. GEREST et de son côté Br. CHENU, le vrai culte est l'hommage de celui qui « cède à la Parole » et fait de toute sa vie un sacrifice ; il n'existe pas d'autre obligation pour le salut que *la foi*. Si donc « l'homme intérieur » n'a que faire des préceptes, « l'homme extérieur » que nous res-

5. *Ibid.*, p. 45.

6. Cf. E. TROELTSCH, *Gesammelte Schriften*, t. 1, *Die Soziallehren der christlichen Kirchen und Gruppen*, 2^e réimpression de l'édition de 1922, Aalen, pp. 967-975.

M. Jean Séguy a exposé cette typologie et son application possible aux rassemblements chrétiens dans un cours, inédit, de l'Institut supérieur de liturgie de l'Institut catholique de Paris en janvier 1975. Il prépare un ouvrage sur E. Troeltsch, théologien luthérien de Heidelberg mort en 1923.

7. *Le dimanche. Une obligation*, *op. cit.*, p. 41.

tons a besoin d'exprimer sa foi par le culte et par la charité. Plus Luther avancera, plus il insistera sur la nécessité de la prédication du dimanche ; le nerf du précepte dominical est bien de ménager un temps d'écoute pour la Parole.

Calvin pour sa part indique deux raisons de l'existence du dimanche : le culte et le repos. Bien qu'il ait souhaité que « la communication de la sainte Cène de Jésus-Christ fût tous les dimanches pour le moins en usage », l'habitude se créa de ne la célébrer que quatre fois par an ; mais sur ce point un retour à l'inspiration calvinienne se marque aujourd'hui. L'assemblée dominicale n'est pas l'objet d'une obligation, ce qui est perçu comme un avantage par rapport aux catholiques, mais cause aussi une participation assez faible au culte.

Réflexion philosophique

R. LE TROCQUER, doyen de la Faculté de philosophie, analyse la notion d'obligation qui était au cœur du débat puisqu'elle définissait en partie le projet. Il montre bien qu'une obligation est essentiellement un type de rapport à autrui, notamment à un autrui collectif. « L'obligation s'inscrit toujours sur l'horizon d'une institution. L'humus normal de l'apparition de l'obligation, c'est la relation de responsabilité par rapport à un ensemble, à une société. Si on ne se sent plus obligé au sacrement, c'est que l'horizon de l'Eglise, pour une part, a disparu »⁸. Aussi est-il clair que ce terme appartient au langage juridique. Ce rapport d'extériorité, cependant, n'est pas à renforcer par la confusion entre obligation et nécessité ; il est à situer au contraire en tension dialectique avec un élément d'intériorité, car l'obligation requiert de la part du sujet une reconnaissance, un acquiescement : elle n'est pas une nécessité. « L'obligation devient le champ de la liberté dans la mesure où cette obligation est considérée par moi comme médiation, donc comme champ de possibilité de ma liberté »⁹. Il est clair enfin qu'il faut distinguer les obligations de l'Obligation, celle-ci étant « un transcendantal qui se phénoménalise dans des obligations ».

8. *Ibid.*, p. 52.

9. *Ibid.*, p. 54.

Relectures du Chemin parcouru

Après ces apports divers, un besoin de synthèse s'est fait sentir. Au plan anthropologique d'abord, M. Comby résume ses impressions en intitulant sa communication : « angles arrondis ». Il regrette une centration trop forte sur l'obligation. Il relève d'une part des facteurs ayant une incidence sur la pratique dominicale, comme les loisirs, le phénomène urbain, l'ecclésiologie... et indique d'autre part des éléments pour une amorce de théorie de l'obligation.

Au plan théologique, H. BOURGEOIS constate que le dimanche chrétien résulte d'une cristallisation d'éléments divers :

- l'anamnèse de deux objets distincts : la résurrection du Seigneur, et l'initiation chrétienne (il reprend ici l'hypothèse d'interprétation de Justin par M. Jourjon) ; le dimanche a assimilé les deux, avec l'inconvénient que l'eucharistie l'a emporté sur le 8^e jour ;
- une pratique du temps, et la nécessité d'une régularité de l'anamnèse ;
- la relation des chrétiens au monde, vu les diverses fonctions du dimanche ;
- enfin la relation individu-groupe, la visée de l'obligation étant passée de la considération du bien de l'Eglise comme telle à celui de l'individu.

Pour « faire tradition » aujourd'hui, à propos du dimanche, il faut retrouver que c'est l'Eglise entière qui célèbre, et redécouvrir le sens de l'anamnèse.

Esquisse d'un avenir

Il restait à H. DENIS et à ses stimulantes intuitions de suggérer des pistes d'action pastorale. Se situant dans la voie d'une « promotion (renouvelée) du dimanche chrétien », il propose une politique basée sur les trois objectifs suivants :

1. négocier (institutionnellement) le rapport entre l'appartenance territoriale et d'autres formes d'appartenances plus souples ;
2. prévoir un renouvellement du personnel d'animateurs, en formant dès aujourd'hui des responsables permanents compétents ;

3. faire valoir la valeur ecclésiale et chrétienne de l'anonymat, complémentaire de la diversité et de l'homogénéité des petits groupes.



Ce résumé rend mal compte d'idées suggestives qui ont jailli dans le feu des débats. Ainsi par exemple, alors que le dimanche s'est petit à petit vu chargé de remplir des fonctions différentes, M. Comby se demande si nous n'assistons pas aujourd'hui à un « décloisonnement » de tous ces facteurs et à la mise en place de structurations différentes. D'autant plus qu'après l'opposition semaine-dimanche surgit peut-être aujourd'hui un nouveau système, à trois niveaux : les jours de travail, le dimanche « élargi » en week-end, et les fêtes. « Nous avons bloqué dimanches et fêtes. Le dimanche n'est plus une fête et la fête n'est plus un repos. La fête est une hyper-activité. Le dimanche est beaucoup plus un jour de passivité. On verrait bien l'eucharistie célébrée seulement les jours de grande fête »¹⁰.

On perçoit en tout cas l'intérêt de pareille recherche : elle ne se lamente pas sur « la baisse de la pratique dominicale », mais veut saisir le phénomène dans son ampleur, en chercher les causes, et envisager des réponses pastorales opératoires. Il faut se réjouir notamment du lien qui est mis, tout au long de ce dossier, entre le fonctionnement de la pratique dominicale et l'état de la société, hier comme aujourd'hui ; ces rappels évitent au théologien de confondre un moment de l'histoire de l'Eglise avec *la* Tradition.



Sociologie et théologie

Appréciation de la méthode

Il est pourtant nécessaire de se demander si la méthode utilisée est la bonne. Non que je ne croie pas au travail pluridisciplinaire ; mais il faut le mener à fond, et non se contenter des « impressions » de diverses personnes, fussent-elles spécialistes. Or de quoi s'agit-il, lorsqu'on parle du dimanche ? de significations chrétiennes bien sûr, mais véhiculées par une pratique sociale, le rassemblement à tel jour de la semaine. S'il est indéniable que les

10. *Ibid.*, p. 20.

comportements sont supports de croyances, il faut pourtant se demander : dans la question du dimanche, est-ce le contenu théologique qui fait problème, ou la pratique sociale ?

Il me semble que la seconde est plus menacée que le premier. Et je m'étonne qu'un pareil ouvrage fasse fi d'une analyse sociologique sérieuse, tant en ses possibilités d'enquêtes qu'en ses recherches théoriques. Le livre ne comporte aucune allusion à la typologie de Weber-Troeltsch mentionnée plus haut, ni à l'essai de « sociologie du geste religieux » de L. Voyé dont J. Potel fait ci-dessus la présentation.

Vers une étude renouvelée de l'« obligation »

La notion d'obligation, elle aussi, a fait l'objet d'analyses socio-économiques. Je ne mentionnerai à titre d'exemple que celle du fameux économiste américain J.K. GALBRAITH. Dans son livre intitulé *Le nouvel état industriel. Essai sur le système industriel américain*¹¹, il étudie la théorie de la motivation en rapport avec la structure économique dominante. Il relève quatre types de processus par lesquels une société peut « obliger », c'est-à-dire obtenir des individus les comportements qu'elle souhaite : la contrainte, l'intérêt financier, l'identification personnelle aux buts poursuivis, et enfin l'adaptation par l'individu des objectifs qui lui sont proposés.

Pareille grille, malgré sa grossièreté, ne nous permettrait-elle pas de mieux cerner les phénomènes sur lesquels nous nous penchons, en respectant les diverses données du problème ? La pratique dominicale résulte de la convergence de tant de facteurs qu'une analyse de type structuraliste s'avère indispensable. Tant que ceux qui étudient les questions concernant le dimanche chrétien ne se mettront pas davantage à l'école des sociologues, quitte à les forcer à affiner leurs instruments, je pense qu'ils ne pourront guère avancer. Si, comme H. Denis, on s'inquiète de la réponse que l'Eglise donne à la convocation de son Seigneur, il faut conclure que la tâche est urgente.

Paul DE CLERCK.

11. Paris: Gallimard (coll. « Bibliothèque des sciences humaines »), 1967.